

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Vendée

---



COMMUNE DE REAUMUR

---

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 2 février 2017

Convocations envoyées le mardi 24 janvier 2017.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 12

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Henrick COUTAND est désigné Secrétaire de Séance.



Monsieur PARPAILLON, Premier Adjoint au Maire, déclare la séance ouverte à 20h30.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 12 janvier 2017.



**N° 2017-10 : Subventions pour l'année 2017 – Approbation de la liste**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ DECIDE d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2017, au vu des demandes présentées par les établissements à ce jour et pour celles à venir.

A ce jour, celles présentées sont les suivantes :

- |                                   |      |
|-----------------------------------|------|
| - ESFORA (La Roche sur Yon)       | 90 € |
| - MFR (Chantonay)                 | 30 € |
| - CFA (Saint Michel Mont Mercure) | 60 € |
| - MFR (Mouilleron en Pareds)      | 30 € |
| - AFORBAT (La Roche sur Yon)      | 30 € |

**N° 2017-11 : A.P.E.L. de Réaumur – Attribution d'une subvention pour achat de livres année 2017**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ DECIDE de reconduire le montant de la subvention de l'année 2016 pour l'année 2017 d'un montant de 20 € par élève quittant le primaire, soit 13 élèves. La subvention versée s'élève donc à 260,00 € (deux cent soixante €).

☞ CHARGE Monsieur le Maire ou Monsieur PARPAILLON, Premier Adjoint, de procéder au versement de cette participation financière et de l'inscrire au budget principal 2017.

★ ★ ★ ★ ★

Monsieur PARPAILLON, Premier Adjoint au Maire, lève la séance à 22h45.

★ ★ ★ ★ ★

**Les délibérations municipales peuvent être consultées en Mairie.**

Vu le 3 février 2017,  
par Monsieur Joël PARPAILLON,  
Premier Adjoint au Maire,  
Pour Le Maire empêché

